

Auxiliaire médical en pratique avancée

Informations sur le concours

Publié le :	04-09-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	05-11-2025
A propos du poste :	

Peuvent faire acte de candidature, les infirmiers remplissant les conditions de titre de formation et de durée minimale d'exercice prévues par le code de la santé publique pour l'exercice de leur profession en pratique avancée, à savoir :

- Etre en possession du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée délivré par les universités dans les conditions définies à l'article D. 636-81 du code de l'éducation, dans la mention correspondant au domaine d'intervention ;
- Justifier de trois années minimums d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé.

Le concours sur titres consiste en l'évaluation par le jury, d'un dossier soutenu par les candidats au cours d'une audition prévue à cet effet, d'une durée de vingt-cinq minutes au plus.

Lors de son audition, le candidat présente son parcours professionnel à partir du dossier transmis au jury et les acquis de son expérience professionnelle, les compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées, ainsi que les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui porte sur les éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

Le dossier de candidature devra comporter :

- un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus ;
- un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée ;

- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part.

Les candidatures devront être adressées avant le 25/08/2024 délai de rigueur, à Madame la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme, 33 Quai du Romerel – 80230 SAINT VALERY SUR SOMME.

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME

Ville : 80230 Saint-Valery-sur-Somme

Pour candidater

Date limite de candidature : 05-10-2025

Conditions de candidature :

- Etre en possession du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée délivré par les universités dans les conditions définies à l'article D. 636-81 du code de l'éducation, dans la mention correspondant au domaine d'intervention ;
- Justifier de trois années minimums d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé.

Pièces à fournir :

- un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus ;
- un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée ;
- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part.

Mail pour l'envoi des candidatures : direction@chibs.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures : 33 QUAI DU ROMEREL 80230 SAINT VALERY